



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES  
M.R.C. DE JOLIETTE

**LUNDI 12 MAI 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil, **le lundi 12 mai 2025 à 19 h 30**. La séance est présidée par son honneur le maire, Monsieur Pierre Guilbault. Sont également présents, Mesdames les conseillères Marthe Blanchette, Claire Sarrazin et Messieurs les conseillers François Fruhauf, Pierre Venne et Gaétan Desmarais.

Monsieur Charles Beaupré, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 
- 01- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
  - 02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1- Séance ordinaire du 8 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 6 mai 2024
  - 04- APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
  - 4.1- Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit
  - 05- CORRESPONDANCE
  - 5.1- Demande de gratuité – Plastique GPR inc.
  - 06- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET EXTERNES
  - 6.1- Nordikeau inc. - Rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois de février 2025
  - 6.2 - Nordikeau inc. - Rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois de février 2025
  - 6.3- Dépôt du rapport des permis et certificat du mois d'avril 2025
  - 6.4- Loisirs – Compte rendu et suivi – Avril 2025
  - 07- RAPPORT DES COMITÉS
  - 08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 09- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT
  - 10- ADOPTION DE RÈGLEMENTS
  - 11- AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA
  - ADMINISTRATION :
    - 11.01-Embauche d'une responsable aux communications
    - 11.02-Embauche d'un journalier à la voirie
    - 11.03-Prêt de la salle de l'hôtel de Ville – École Sainte-Bernadette
  - VOIRIE :
  - AQUEDUC :
  - LOISIRS :
  - BIBLIOTHÈQUE :
  - AUTRES POINTS :
  - 12- PÉRIODE DE QUESTIONS
  - 13- DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE
  - 14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
- 

01- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président de l'assemblée, Monsieur le Maire Pierre Guilbault, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 32.



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**02- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QU'**un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2025-05-081**

Il est proposé par Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1- Séance ordinaire du 14 avril 2025**

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu les procès-verbaux, dispense de lecture est donnée au secrétaire.

**EN CONSÉQUENCE,**

**2025-05-082**

Il est proposé par François Fruhauf  
Et résolu :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**04- APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

**4.1- Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit**

Suite à l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la direction générale (article 961 du Code municipal) et à l'autorisation de dépenses qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du Code municipal et du Règlement 02-2003 et ses amendements), le directeur général et greffier-trésorier soumet la liste des chèques (qui fait partie intégrante du procès-verbal comme si tout au long récitée) qu'il a fait émettre en paiement des comptes payés ou payables et demande au conseil municipal de l'approuver ;

**2025-05-083**

Il est proposé par Claire Sarrazin  
Et résolu :

Que le conseil municipal approuve les chèques préautorisés, entre 1<sup>er</sup> et le 30 avril 2025, au montant de **123 167.14\$**, les prélèvements préautorisés, entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril 2025, au montant de **194 750.61\$**, la rémunération, entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril 2025, au montant de **43 132.64\$**, les frais bancaires, entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril 2025, au montant de **213.31\$** et en autorise le paiement à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

Charles Beaupré  
Directeur général et greffier-trésorier

**05- CORRESPONDANCE**

**Dépôt de la liste de la correspondance**

Le directeur général et greffier-trésorier a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste de la correspondance du mois en cours, reçue à la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

**5.1- Demande de gratuité – Plastique GPR inc.**

**ATTENDU QU'**une demande de la part de Plastique GPR inc. a été déposée le 8 avril 2025 afin de réserver la grande salle de l'hôtel de ville gratuitement le vendredi 28 novembre 2025 et 30 novembre 2025 afin de permettre la préparation et la remise en état du local ;

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2022-12-338 dicte les tarifs liés aux prêts et locations de locaux municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2025-05-084**

Il est proposé par Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le conseil municipal approuve la demande de gratuité de Plastique GPR inc. pour la location de la grande salle de l'hôtel de ville le 28 et 30 novembre 2025.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**06- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET EXTERNES**

**6.1- Nordikeau inc. - Rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois de février 2025**

Dépôt du rapport mensuel d'assainissement des eaux usées du mois de février 2025, de la Firme Nordikeau inc.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

**6.2- Nordikeau inc. - Rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois de février 2025**

Dépôt du rapport mensuel des ouvrages d'exploitation de l'eau potable du mois de février 2024, de la Firme Nordikeau inc.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

**6.3- Dépôt du rapport des permis et certificat du mois d'avril 2025**

Dépôt du rapport, préparé par Monsieur Samuel Plouffe, des permis et certificats émis au cours du mois d'avril 2025.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**6.4- Loisirs – Compte rendu et suivi – Avril 2025**

Dépôt du rapport mensuel du compte rendu et suivi des loisirs.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de ce rapport dont copie est déposée aux archives de la Municipalité.

**07- RAPPORT DES COMITÉS**

**08- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**09- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

**10- ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**11- AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**

**ADMINISTRATION :**

**11.01- Embauche d'une responsable aux communications**

**ATTENDU** la création du poste de responsable aux communications ;

**ATTENDU QUE** suite à l'affichage du poste de responsable aux communications, la Municipalité a reçu des candidatures et le comité de sélection a rencontré les personnes retenues en entrevue ;

**ATTENDU QUE** le comité RH recommande l'embauche de Madame Esly Adenou au poste de responsable aux communications ;

**ATTENDU QUE** Madame Esly Adenou a accepté le poste de responsable aux communications.

**EN CONSÉQUENCE,**

**2025-05-085**

Il est proposé par Claire Sarrazin  
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal, sous la recommandation du comité des ressources humaines, accepte l'embauche de madame Esly Adenou pour occuper le poste de responsable aux communications avec le statut de personne salariée à l'essai, tel que défini à l'article 2.03 de la convention collective ;

Que la date du début d'emploi est fixée au 20 mai 2025 ;

Que le conseil municipal souhaite la bienvenue à Madame Adenou au sein de sa nouvelle équipe ainsi que la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions ;

Qu'une copie de la présente résolution soit remise à Madame Adenou.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**11.02- Embauche d'un journalier à la voirie**

**ATTENDU QUE** les besoins du département des travaux publics s'accroissent ;



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**ATTENDU QUE** suite à l'affichage du poste de journalier à la voirie, la Municipalité a reçu des candidatures et le comité de sélection a rencontré les personnes retenues en entrevue ;

**ATTENDU QUE** le comité RH recommande l'embauche de Monsieur Dominic Ducharme au poste de journalier à la voirie ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Dominic Ducharme a accepté le poste de journalier à la voirie.

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-05-086

Il est proposé par Gaétan Desmarais  
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal, sous la recommandation du comité des ressources humaines, accepte l'embauche de Monsieur Dominic Ducharme pour occuper le poste de journalier à la voirie avec le statut de personne salariée à l'essai, tel que défini à l'article 2.03 de la convention collective ;

Que la date du début d'emploi est fixée au 20 mai 2025 ;

Que le conseil municipal souhaite la bienvenue à Monsieur Ducharme au sein de sa nouvelle équipe ainsi que la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions ;

Qu'une copie de la présente résolution soit remise à Monsieur Ducharme.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**11.03- Prêt de la salle de l'hôtel de ville – École Sainte-Bernadette**

**ATTENDU QUE** l'école Sainte-Bernadette a entamé des travaux majeurs d'agrandissement ;

**ATTENDU QUE** les demandes de prêt de la salle de l'hôtel de ville sont fréquentes depuis le début du chantier ;

**EN CONSÉQUENCE,**

2025-05-087

Il est proposé par Pierre Venne  
Et résolu :

Que le conseil autorise le prêt de la salle de l'hôtel de ville sans frais à l'École Sainte-Bernadette durant la période des travaux d'agrandissement lorsqu'elle est disponible.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

**VOIRIE :**

**AQUEDUC :**

**LOISIRS :**

**BIBLIOTHÈQUE :**

**AUTRES POINTS :**



*Procès-verbal des délibérations*  
*Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

12- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

13- **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 9 juin 2025, à 19 h 30, et sera tenue en présentiel à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-Lourdes.

14- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

2025-05-088

Il est proposé par Marthe Blanchette  
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19h42

**Adoptée à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents.**

*« Je, Pierre Guilbault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

M. Pierre Guilbault  
Maire

---

M. Charles Beaupré  
Directeur général et  
greffier-trésorier